

*tre ces mêmes accusateurs, qui l'ont si affreusement blasphémée ?*

Non, mes chers Freres, ce seroit un crime de penser que le Vicaire de F. C. puisse jamais tomber dans un pareil renoncement à tous ses devoirs, & dans une si énorme & si funeste contradiction de conduite, après avoir déclaré à la tête d'un Concile qu'il reconnoit cette Constitution pour regle de la foi, comme étant regle de la foi Catholique.

Mais les douze articles qu'on lui a si faussement imputez, contiennent en eux mêmes beaucoup d'autres vices qui ne sont pas moins pernicioeux, que l'usage que les accusateurs de sa foi & de celle de la Constitution, vouloient faire de ces mêmes articles sous le nom d'explications.

Il faudroit faire une espece de *Traité Theologique*, pour relever tout ce qui se trouve dans ces douze articles de contraire à la saine Doctrine, & de capable de surprendre les esprits pleins de candeur, qui ne connoissent pas assez les artifices dont se servent tous les jours ceux qui sont certainement les Auteurs de cet Ouvrage de tenebres.

Nous passerions les bornes de l'étendue convenable à un simple Mandement, si nous entrions dans tout ce détail.

C'est pourquoi, nous renfermant dans une instruction plus generale, & à laquelle vos Pasteurs particuliers pourront suppléer selon vos besoins, nous nous resiraindrons à vous dire que ces douze articles dans les termes où ils sont conçus, sont presque tous équivoques, captieux & très violemment suspects du mauvais sens dont ils sont susceptibles, à cause des sentimens connus de leurs Auteurs, la plupart faux, par la trop grande generalité des expressions qui y sont contenues, ne s'y trouvant aucune des exceptions ni distinctions qu'il y faudroit mettre.